

# Notice

## SUR LES ARCHIVES

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.



Devant faire connaître avec brièveté l'état actuel des Archives de ce département, je ne m'appesantirai pas sur leur utilité locale. Il n'est nullement besoin d'avertir les administrés que c'est là qu'ils trouvent la garantie d'une foule de droits, de dispositions, de transactions, d'actes constatant une ancienne possession d'état ou de choses ; les documens de toute espèce servant à la confection des cadastres qui sont d'une si grande importance pour les propriétaires ; enfin non-seulement ce qui est relatif aux droits ouverts, conservés, restitués ou transmis par les lois émanées des principes de la Révolution de 89, mais encore les titres de droits supprimés, car souvent ils constatent la propriété d'un tiers qui manquerait de tout autre moyen pour la prouver.